

GESTION COURANTE

Numéro : 40.32

Page 1 de 7

POLITIQUE EDUCATIVE
ET D'ACTION CULTURELLES
POUR LE CENTRE D'EXPOSITION

Adoption

Date :
2022-04-19

Délibération :
CODIR_2022_011

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

Table des matières

1.	INTRODUCTION	2
2.	ADMINISTRATION ET GESTION	2
3.	MANDAT ET ORIENTATION.....	2
3.1	Mandat	2
3.2	Orientation.....	3
4.	L'ÉDUCATION MUSÉALE	3
4.1	Concepts directeurs	3
4.2	Principales considérations	4
5.	PUBLICS CIBLES	4
6.	PARTENARIATS ET COLLABORATIONS	4
7.	RESSOURCES HUMAINES ET PHYSIQUES.....	5
7.1	Localisation et installations	5
7.2	Ressources humaines	5
7.3	Ressources financières.....	5
8.	OFFRE EXISTANTE	5
9.	ACCESSIBILITÉ	6
	ANNEXE A : VOCABULAIRE EN ÉDUCATION MUSÉALE	7

GESTION COURANTE

Numéro : 40.32

Page 2 de 7

POLITIQUE EDUCATIVE
ET D' ACTIONS CULTURELLES
POUR LE CENTRE D' EXPOSITION

Adoption

Date :
2022-04-19

Délibération :
CODIR_2022_011

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

1. INTRODUCTION

Cette politique précise les paramètres et principes de développement du programme éducatif et d'actions culturelle du Centre d'exposition de l'Université de Montréal (CEUM).

S'adressant d'abord à l'équipe du CEUM pour les activités courantes, cette politique agit comme cadre de référence auprès de partenaires académiques, organismes subventionnaires, organismes culturels, etc. La présente politique éducative et d'action culturelle doit faire l'objet d'une révision à tous les cinq ans.

2. ADMINISTRATION ET GESTION

Le CEUM est sous la responsabilité du Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études, et depuis 2020, il est rattaché administrativement à la Direction générale des bibliothèques. Un Comité de direction, nommé par l'Université, veille à l'articulation de ses orientations, politiques, à son développement, sa programmation et au bon déroulement de ses activités.

3. MANDAT ET ORIENTATION

3.1 Mandat

Depuis 1998, le CEUM soutient la réalisation de projets d'expositions, en provoquant des rencontres entre partenaires de disciplines scientifiques et artistiques et en offrant aux membres de la communauté universitaire les moyens de les diffuser auprès de divers publics. Le CEUM a aussi pour mission de mettre en valeur les savoirs et les collections de l'Université de Montréal (UdeM). Y sont présentées des expositions multidisciplinaires sur les arts visuels, notamment les savoirs issus de la recherche et de la recherche-crédation.

Le CEUM occupe une fonction de formation qui prend plusieurs formes, soit par des stages, par des travaux d'étudiants et d'étudiantes ou encore par l'implication pédagogique de l'équipe du CEUM dans le cursus d'études. Le CEUM rejoint un large public, provenant autant de la communauté universitaire, que du grand public montréalais. Par son expertise, le CEUM crée des ponts entre l'art et la science en lançant des résidences de recherche-crédation, en appuyant les artistes et les chercheurs et chercheuses, ainsi qu'en soutenant les activités d'enseignement.

Le CEUM conserve physiquement des objets pour leur valeur intrinsèque, pour servir de soutien à la recherche, favoriser le développement des connaissances, servir aux fins des expositions, aux activités d'éducation, d'animation et de démonstration afin de contribuer à la transmission et diffusion de savoir.

GESTION COURANTE

Numéro : 40.32

Page 3 de 7

POLITIQUE EDUCATIVE
ET D' ACTIONS CULTURELLES
POUR LE CENTRE D' EXPOSITION

Adoption

Date :
2022-04-19

Délibération :
CODIR_2022_011

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

3.2 Orientation

L'orientation du CEUM pour les actions éducatives et culturelles prend ancrage dans celle de l'Université, qui consiste à offrir une expérience exceptionnelle d'apprentissage à ses étudiants et étudiantes, ainsi qu'à accompagner les diplômés et diplômées tout au long de leur vie¹. Lieu de convergence des savoirs universitaires et du grand public, le CEUM contribue également à l'élargissement des points de vue sur un sujet donné en favorisant le rapprochement disciplinaire entre les arts et les sciences, de même qu'en suscitant des situations de rencontre entre divers intervenants.

4. L'ÉDUCATION MUSÉALE

4.1 Concepts directeurs

- a) **Accessibilité** des savoirs auprès d'un large public par le développement de moyens pour faciliter l'appropriation des contenus en les adaptant à diverses réalités, et ce, sans frais.
- b) **Décloisonnement disciplinaire**, en concordance avec sa nature multidisciplinaire, le CEUM contribue à élargir les horizons culturels, à multiplier les regards et à faire émerger de nouvelles pistes de réflexion. Les actions éducatives et culturelles du CEUM favorisent ainsi le dialogue interdisciplinaire et priorisent les projets collaboratifs entre intervenants de milieux diversifiés.
- c) Le CEUM initie et sensibilise les publics aux **langages de l'art**. Ce processus de sensibilisation s'opère par le biais d'une panoplie d'actions éducatives et culturelles permettant aux publics de s'approprier des dimensions spécifiques des sujets au sein des expositions. Ultiment, ces actions éducatives et culturelles éveillent la créativité et l'intérêt des individus et contribuent à leur faire vivre une expérience positive au contact de l'art.
- d) Dans le cadre de son **implication pédagogique** auprès des différentes instances de l'Université, le CEUM soutient les activités d'enseignement et offre la possibilité d'une expérience professionnelle aux étudiants en histoire de l'art, en muséologie et dans tout autres domaines.
- e) Le CEUM démontre son engagement envers la **recherche et l'innovation** en soutenant des projets en recherche-création en valorisant, par leur diffusion, les savoirs et la recherche sur la collection d'œuvres d'art de l'Université.
- f) Le CEUM joue un rôle actif dans l'acquisition de compétences interdisciplinaires, interculturelles et interpersonnelles par le biais d'ateliers d'expérimentation, d'un programme éducatif et d'actions culturelles.
- g) Le CEUM contribue activement à repenser les pratiques (pédagogique, recherche et diffusion) via l'interdisciplinarité, ce qui passe notamment par le soutien à la création, en favorisant l'expérience pratique.

¹ Université de Montréal (2021) *L'Université de Montréal et du monde de demain. Plan stratégique 2022-2032.*

GESTION COURANTE

Numéro : 40.32

Page 4 de 7

POLITIQUE EDUCATIVE
ET D'ACTION CULTURELLES
POUR LE CENTRE D'EXPOSITION

Adoption

Date :
2022-04-19

Délibération :
CODIR_2022_011

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

4.2 Principales considérations

Lors de la conception et de la mise en œuvre d'actions éducatives et culturelles se base sur les principes suivants :

- a) Prendre en considération la diversité des réalités, origines et moyens des publics, ainsi que leurs besoins, attentes et modes d'apprentissages respectifs ;
- b) Exploiter les ressources de manière ingénieuse et créative ;
- c) Instaurer une offre régulière et conséquente, entre autres par l'élaboration d'outils assurant la continuité et la cohérence des actions dans le temps ;
- d) Vérifier l'exactitude des contenus diffusés, notamment par la consultation d'experts dans le domaine, en favorisant les collaborations avec le corps professoral, la population étudiante et les experts externes à la communauté universitaire ;
- e) Dans la mesure du possible, enrichir l'offre avec un contenu bilingue de sorte à rejoindre un plus large public, tout spécialement celui des quartiers environnants ;
- f) Bonifier et développer les services éducatifs et culturels, de même que la médiation en ligne, comme moyen contemporain et accessible d'étendre la portée de ses actions et de rejoindre un public hors des murs de l'institution. Autant que possible, une offre adaptée pour les groupes scolaires et les camps de jours doit être disponible.

5. PUBLICS CIBLES

Tels que définis dans sa mission générale, les publics cibles de l'action éducative et culturelle du CEUM sont la communauté universitaire (étudiants et étudiantes, professeurs et professeures, chargés et chargées de cours, chercheurs et chercheuses, employés et employées de soutiens et d'administration, diplômés et diplômées), le public de proximité des quartiers environnants, ainsi que provenant de divers arrondissements de l'île de Montréal. Finalement, le CEUM souhaite rejoindre le grand public de la province du Québec.

6. PARTENARIATS ET COLLABORATIONS

Les partenariats et collaborations du CEUM, tant internes qu'externes, reflètent ses engagements envers la communauté universitaire, les quartiers environnants, sur le territoire de la ville de Montréal, dans la province, au niveau national et international. Ils varient en fonction de la nature des projets et de la programmation des expositions. Le CEUM mise sur des initiatives impliquant divers spécialistes et secteurs selon les sujets d'exposition afin de contribuer à la pluralité des perspectives. La collaboration, l'échange et la créativité sont les éléments de base pour une expérience enrichissante pour tous les acteurs du projet.

GESTION COURANTE

Numéro : 40.32

Page 5 de 7

POLITIQUE EDUCATIVE
ET D'ACTION CULTURELLES
POUR LE CENTRE D'EXPOSITION

Adoption

Date :
2022-04-19

Délibération :
CODIR_2022_011

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

7. RESSOURCES HUMAINES ET PHYSIQUES

7.1 Localisation et installations

Le CEUM est situé dans le Pavillon de la Faculté de l'aménagement au 2940, Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, et il est facilement accessible aux visiteurs en transport en commun. D'une superficie totale de 747 m², les installations du CEUM comprennent la salle d'exposition, la réserve et les bureaux. Les installations sont facilement accessibles pour les visiteurs à mobilité réduite. Les espaces physiques consacrés aux activités éducatives et culturelles sont la salle d'exposition, ainsi que le hall adjacent (lequel n'est pas inclus dans la superficie mentionnée ci-dessus). La réserve de la Collection d'œuvres d'art est accessible dans le cadre de projets académiques.

7.2 Ressources humaines

L'équipe régulière du CEUM est composée d'une direction, d'un coordonnateur des expositions et de la Collection ainsi que d'une agente promotion et liaison. Le CEUM compte sur l'appui d'auxiliaires étudiantes et étudiants à temps partiel provenant des programmes d'histoire de l'art et de muséologie pour le développement de la programmation d'action éducative et culturelle, sous la supervision de l'équipe régulière. Périodiquement, le CEUM accueille aussi un ou une stagiaire dont le mandat relève majoritairement de tâches associées à la conservation et à la gestion de la Collection d'œuvres d'art.

7.3 Ressources financières

Les actions éducatives et culturelles du CEUM sont financées à même le budget de production des expositions ou par le biais de subventions spécifiques.

8. OFFRE EXISTANTE

Présentement, l'offre éducative du CEUM se décline en trois catégories :

- **Permanente** : Une offre éducative permanente qui s'applique à toutes ses expositions comprenant la visite libre et la visite guidée ou commentée.
- **Complémentaire** : Le CEUM présente régulièrement de conférences avec experts invités (artistes, commissaires, chercheurs). Il développe aussi des actions éducatives et culturelles périodiques qui prennent la forme de jeux et défis éducatifs.
- **Saisonnière** : Les actions éducatives et culturelles varient selon la saison et le calendrier académique. Durant l'année scolaire, des projets spéciaux sont réalisés en collaboration avec plusieurs programmes. Des actions éducatives et culturelles sont offertes aux camps de jour durant l'été.

GESTION COURANTE

Numéro : 40.32

Page 6 de 7

POLITIQUE EDUCATIVE
ET D' ACTIONS CULTURELLES
POUR LE CENTRE D' EXPOSITION

Adoption

Date :
2022-04-19

Délibération :
CODIR_2022_011

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

9. ACCESSIBILITÉ

Des dispositions sont mises en place pour les personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap. Développées sur demande, ces dispositions varient en fonction de la nature des besoins. Le cas échéant, le CEUM peut bénéficier d'une aide professionnelle du *Bureau de soutien aux étudiants en situation de handicap* (SESH) de l'Université.

GESTION COURANTE

Numéro : 40.32

Page 7 de 7

POLITIQUE EDUCATIVE
ET D' ACTIONS CULTURELLES
POUR LE CENTRE D' EXPOSITION

Adoption

Date :
2022-04-19

Délibération :
CODIR_2022_011

Modifications

Date :

Délibération :

Article(s) :

ANNEXE A : VOCABULAIRE EN ÉDUCATION MUSÉALE

À des fins de cohérence et d'unité, les principaux termes utilisés dans la présente politique sont ceux définis par la Société des Musées du Québec (SMQ) et Compétence Culture² :

- **L'éducation muséale** englobe l'action éducative, l'action culturelle et la médiation muséale. Toutes trois visent fondamentalement à créer des liens entre les publics et les objets ou sujets muséaux, mais chacune comporte ses propres champs de compétences.
- **L'action éducative**, souvent associée – à tort – aux activités pour les groupes scolaires, embrasse tout le spectre des activités liées à la mission éducative inhérente à toute institution muséale et touche par conséquent un vaste éventail de publics.
- **L'action culturelle** se caractérise par sa nature événementielle et touche un public diversifié qui, pas nécessairement, mais très souvent, déborde du cercle des habitués de musées.
- **La médiation muséale**, longitudinale à l'éducation muséale, prend racine dans la communauté et fait corps avec elle en s'inscrivant, notamment, dans une continuité temporelle. Elle favorise les approches relationnelles et résolument collaboratives.

² Société des musées du Québec (SMQ) et Compétence Culture. (2017). *Dictionnaire de compétences. Éducation muséale*. Québec : L'auteur, p. 5.